

Date 11-mai-2023
d'émission

Date de révision : 11-mai-2023

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91893050-001_PGP_CLPR7_EUR
Nom du produit Ariel Professional S5 Détachant pour le linge blanc
Forme du produit Mélange
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit Eau de Javel
Catégorie d'utilisation PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

FRANCE

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)
Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com

BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|--|---------------------------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Toxicité aquatique aiguë | Catégorie 1 - (H400) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 1 - (H410) |
| Corrosif pour les métaux | Catégorie 1 - (H290) |

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P405 - Garder sous clé

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale

Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | N° CE | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------|------------|------------|-------------------------------|-----------|---|--|-----------|------------------------|
| Sodium Hypochlorite | 7681-52-9 | 5 - 10 | 01-21194881 | 231-668-3 | Met. Corr. | EUH031 :: | 10 | 10 |

| | | | | | | | | |
|--|--|--|-------|--|---|---|--|--|
| | | | 54-34 | | 1(H290) Skin Corr. 1B(H314) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410) | 5%<=C<100 % Met. Corr. 1;H290 :: 5%<=C<100 % | | |
|--|--|--|-------|--|---|---|--|--|

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Contact oculaire | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin
Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Pour les secouristes Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de liquide : Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

| Nom chimique | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | Travailleur - cutanée, long terme - locale | Travailleur - inhalation, long terme - locale |
|---------------------|--|---|--|---|
| Sodium Hypochlorite | - | 1.55 mg/m ³ | - | 1.55 mg/m ³ |

| Nom chimique | Consommateur - orale, long terme - locale | Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique | Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique |
|---------------------|---|--|---|
| Sodium Hypochlorite | - | 1.55 mg/m ³ | - |

| Nom chimique | Consommateur - orale, long terme - systémique | Consommateur - inhalation, long terme - systémique | Consommateur - cutanée, long terme - systémique |
|---------------------|---|--|---|
| Sodium Hypochlorite | 0.26 mg/kg bw/day | 1.55 mg/m ³ | - |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

| Nom chimique | Travailleur - cutanée, court terme - systémique | Travailleur - inhalation, court terme - systémique | Travailleur - cutanée, court terme - locale | Travailleur - inhalation, court terme - locale |
|---------------------|---|--|---|--|
| Sodium Hypochlorite | - | 3.1 mg/m ³ | - | 3.1 mg/m ³ |

| Nom chimique | Consommateur - inhalation, court terme - locale | Consommateur - cutanée, court terme - locale |
|---------------------|---|--|
| Sodium Hypochlorite | 3.1 mg/m ³ | - |

| Nom chimique | Consommateur - orale, court terme - systémique | Consommateur - inhalation, court terme - systémique | Consommateur - cutanée, court terme - locale et systémique |
|---------------------|--|---|--|
| Sodium Hypochlorite | - | 3.1 mg/m ³ | - |

Predicted No Effect Concentration (PNEC) Aucune information disponible.

| Nom chimique | Eau douce | Eau de mer | Déversement intermittent |
|---------------------|--------------|---------------|--------------------------|
| Sodium Hypochlorite | 0.00021 mg/L | 0.000042 mg/L | 0.00026 |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Usine de traitement des eaux usées | Terrestre | Air | Oral(e) |
|---------------------|-----------------------|------------------|------------------------------------|-----------|-----|---------|
| Sodium Hypochlorite | - | - | 4.69 mg/L | - | - | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

| | |
|---|---|
| Protection de la peau et du corps | Aucun équipement de protection spécifique exigé. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|--|---|
| État physique | Liquide | |
| Aspect | Liquide | |
| Couleur | coloré | |
| Odeur | Inodore | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Inflammabilité | | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| pH | >= 10 | |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Hydrosolubilité Solubilité(s) | Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas |

| | | |
|--|-------------------------------|--|
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | d'application pour la sécurité et la classification de ce produit Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Caractéristiques des particules | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations

toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Un contact cutané prolongé provoque des brûlures. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|
| Hypochlorous acid, sodium salt (1:1) | = 8.91 g/kg (Rat) | 20001 mg/kg (RABBIT) | > 10.5 mg/L (Rat) 1 h |

| Nom chimique | Cancérogénicité | Espèce | Lésions oculaires | Espèce | Toxicité pour le développement | Espèce | Mutagénicité | Espèce |
|---------------------|-----------------|--------|-------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------|--------|
| Sodium Hypochlorite | - | - | Y (OECD 405) | - | - | - | - | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|--------------------------------------|--|--------------------------------|--|--|
| Hypochlorous acid, sodium salt (1:1) | 0.036 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) | 0.032 mg/L (Coho salmon; 96 h) | 41.1 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h) | 0.141 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h) |

Toxicité chronique

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | Toxicité pour les micro-organismes | Toxicité envers d'autres organismes |
|---------------------|---|--------------------------------------|---|---|---|
| Sodium Hypochlorite | 0.005 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d) | 0.04 mg/L (Menidia peninsulae; 28 d) | 0.007 mg/L (Leiostomus xanthurus; 15 d) | 563 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 0.125 d) | 200 mg/L drinking water (Guideline not indicated; Coturnix coturnix japonica; based on chlorine; 10 wk) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

| Nom chimique | Coefficient de partage octanol/eau | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Sodium Hypochlorite | -3.42 | - |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---------------------|---------------------------------|
| Sodium Hypochlorite | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

UN1791

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

A3, A803

Remarque :

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IMDG

Notes

No components found suitable for Technical Name.

14.1 Numéro UN ou numéro

UN1791

d'identification

| | |
|--|---|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | HYPOCHLORITE SOLUTION |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Polluant marin |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Oui |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 223, 274, 900 |
| N° d'urgence | F-A, S-B |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |
| Remarque : | L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages. |

RID

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1791 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | HYPOCHLORITE SOLUTION |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Dangereux pour l'environnement |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Oui |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 521 |
| Code de classification | C9 |

ADR

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1791 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | HYPOCHLORITE SOLUTION |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Dangereux pour l'environnement |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Oui |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 521 |
| Code de classification | C9 |
| Code de restriction en tunnel | (E) |

ADN

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1791 |
| 14.2 Désignation officielle de transport étendue | HYPOCHLORITE SOLUTION |
| Description | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Dangereux pour l'environnement |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Polluant marin | Non réglementé |
| Code de classification | C9 |
| Étiquette(s) de danger | 8 |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| Équipements nécessaires | PP, EP |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|---------------------|-------------------|-------|
| Sodium Hypochlorite | RG 65 | - |

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|---------------------|---|--|
| Sodium Hypochlorite | 75. | - |

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)

| Nom chimique | EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) |
|--|---|
| Hypochlorous acid, sodium salt (1:1) - 7681-52-9 | Plant protection agent |

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

| Méthode de classification | |
|---|---|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Corrosion/irritation cutanée | D'après les données d'essai |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Corrosif pour les métaux | Jugement expert et détermination de la force probante des données |

Date d'émission : 11-mai-2023

Date de révision : 11-mai-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité